

## **69 - MJC Besançon Clairs-Soleils - Solde de la subvention 2012 et subvention d'investissement**

**Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur :**

### **Situation de la MJC de Besançon Clairs-Soleils**

La situation de la MJC de Besançon Clairs-Soleils, placée en redressement judiciaire depuis septembre 2011, avait conduit le Conseil Municipal, lors de ses séances des mois de mars et de mai, à ne pas se déterminer sur le montant définitif de sa subvention de fonctionnement et d'une subvention CUCS.

Le jugement définitif, intervenu le 29 octobre 2011, entérine le plan de redressement de la MJC de Besançon Clairs-Soleils qui est basé sur les principes suivants :

- arrêt des activités du Haut-Doubs (Hébergement + Base nautique)
- plan de licenciement des salariés de la MJC travaillant sur ces sites
- vente des biens immobiliers du Haut-Doubs appartenant à la MJC de Besançon Clairs-Soleils.

Ces décisions permettront à l'Association d'apurer ses dettes (plan d'apurement de 7 ans).

A noter que l'exercice 2012 de la MJC devrait encore être déficitaire mais que ce déficit est essentiellement généré par les frais de procédure et par les frais fixes générés par les sites du Haut-Doubs qui sont restés jusqu'alors sa propriété.

Compte tenu de ces éléments, la MJC de Besançon Clairs-Soleils va désormais recentrer ses activités sur le quartier des Clairs-Soleils au titre des relations conventionnelles qu'elle entretient avec la Ville et la CAF du Doubs (agrément animation globale et animation collective famille).

### **Montant définitif de la subvention de fonctionnement 2012**

Compte tenu des éléments rappelés ci-dessus, le Conseil Municipal n'a pas, au cours de ses précédentes séances, déterminé le montant définitif de la subvention de fonctionnement allouée à la MJC de Besançon Clairs-Soleils.

En revanche, la Ville a versé des acomptes à la MJC Besançon Clairs-Soleils :

- 30 000 € en décembre 2011 à titre d'avance
- 70 000 € en janvier 2012
- 50 000 € en mars 2012
- 75 000 € en mai 2012

ce qui porte à 225 000 € le montant total des acomptes alloués jusqu'à présent à la MJC.

Compte tenu des montants déjà alloués à la MJC, il est proposé de verser un ultime acompte de 49 000 €, ce qui porterait le montant total et définitif de la subvention de fonctionnement 2012 à 274 000 €.

Pour 2012, les sommes allouées à la MJC Besançon Clairs-Soleils sont dirigées sur les axes de travail suivants :

- réaliser des activités,
- soutenir le tissu associatif de proximité,
- co-produire des animations.

### Subvention CUCS 2012 (pour information)

La délibération du Conseil Municipal de mai dernier avait prévu de ne verser à la MJC de Besançon Clairs-Soleils que 50 % des sommes attribuables au titre des actions culturelles menées par la MJC et ses partenaires.

La situation actuelle de la MJC permet de verser la seconde partie de la subvention soit 5 000 € qui seront versés à part égale par la Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine et par la Mission Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Pour information, cette subvention est attribuée dans la délibération relative à la seconde programmation Contrat Urbain de Cohésion Sociale présentée à ce même conseil municipal.

### Subvention d'investissement

La MJC Besançon Clairs-Soleils doit changer son photocopieur. Ce matériel est utilisé non seulement par la MJC mais également par un grand nombre de partenaires qui sont présents sur le Centre Martin Luther King.

Le devis présenté pour l'achat de ce photocopieur est de 5 400 €, la Ville pourrait donc participer à cette acquisition en versant une aide à l'investissement de 2 700 € (50 % du montant total) à la MJC Besançon Clairs-Soleils, la CAF finançant les autres 50 %.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- arrêter le montant 2012 de la subvention de fonctionnement de la MJC Besançon Clairs-Soleils à 274 000 €,

- décider le versement des subventions suivantes :

- au titre du fonctionnement, une somme de 49 000 € qui sera prélevée sur la ligne 65.422/6574 CS 47030,
- au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, une somme de 5 000 € faisant l'objet d'une délibération spécifique à ce même conseil municipal
- au titre de l'investissement, une somme de 2 700 € qui sera prélevée sur la ligne 204.422/20421.00509 CS 47030,

- à autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer l'avenant correspondant avec la MJC Besançon Clairs-Soleils.

**«M. LE MAIRE :** Je crois que c'est bien expliqué dans le rapport. Des dispositions ont été prises par cette MJC qui a vendu ses biens dans le Haut-Doubs comme c'était convenu. Maintenant on fait un calcul, on regarde et on verse le solde de la subvention.

**Mme Martine JEANNIN :** J'interviens sur la Maison de Quartier des Clairs-Soleils. J'interviens d'ailleurs avec les mêmes arguments que lors du Conseil Municipal de juin et je rappelle que dans les clauses de résiliation il était nettement indiqué que la Mairie pourrait mettre fin à son engagement financier si la gestion de l'association était défailante. Or aujourd'hui on apprend qu'il y a quand même six employés qui ont été licenciés pour raison économique. Les employés ne sont pour rien dans la mauvaise gestion et pourtant ils sont licenciés.

**M. LE MAIRE :** Mais ce sont ceux du Loutelet Madame.

**Mme Martine JEANNIN** : Ceux du Loutelet, c'étaient les mêmes caisses. Aujourd'hui ce sont quand même six personnes qui se retrouvent au chômage. Ils peuvent vous appeler pour avoir un boulot à la Mairie là tout de suite, ils n'ont pas votre numéro ?

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas comme ça que ça se passe Madame JEANNIN !

**Mme Martine JEANNIN** : Alors ça se passe comment ? Tout le monde peut vous appeler sauf ceux-là ? Il y a six personnes qui sont au chômage. Alors vous décidez aujourd'hui d'augmenter la subvention de 50 000 €, elle passe de 225 000 € par an à 274 000 €.

**M. LE MAIRE** : Elle n'augmente pas, c'est le solde Madame.

**Mme Martine JEANNIN** : C'est quand même des sommes considérables, résultat : six personnes sont au chômage aujourd'hui. Moi je suis pour sauver l'emploi. Vous avez dit quelque chose tout à l'heure qui ne m'a pas plu d'ailleurs quand vous dites qu'on prend des positions comme celles du FN. Je vais vous rappeler qu'au premier tour des élections présidentielles, Monsieur le Maire, le bureau qui a voté le plus pour le FN c'est votre bureau à Saint-Ferjeux (réactions).

**M. LE MAIRE** : Je n'en suis pas responsable !

**Mme Martine JEANNIN** : Vous voyez Monsieur le Maire, vous pouvez parler du FN, c'est dans votre quartier, les 20 % de Marine LE PEN c'est dans votre quartier.

**M. LE MAIRE** : Mais Madame JEANNIN je suis absolument stupéfait.

**Mme Martine JEANNIN** : Ah bien oui vous êtes stupéfait, vous envoyez «des vanes», on vous répond.

**M. LE MAIRE** : Justement c'est parce je suis en terre de mission là-bas, figurez-vous. Madame JEANNIN je vous défie de trouver une seule parole où j'ai des discours comme les vôtres et je suis d'autant plus déçu que je vous ai connue dans une autre vie auparavant, vous n'aviez pas ce type de discours...

**Mme Martine JEANNIN** : Demandez-vous pourquoi c'est passé comme ça.

**M. LE MAIRE** : La parenthèse est refermée. Je vais vous dire simplement une chose, Madame, et je passerai la parole ensuite à Abdel GHEZALI...

**Mme Martine JEANNIN** : Excusez-moi je n'ai pas tout à fait terminé, je souhaiterais qu'un audit soit diligenté sur cette structure pour savoir d'où viennent les dérives financières. Est-ce que c'est possible ?

**M. LE MAIRE** : Madame, chacun sait ici que les difficultés de la MJC Besançon Clairs-Soleils viennent du fait qu'elle gérait un établissement dans le Haut-Doubs, une base d'accueil de plein air dans le village du Loutelet. Nous leur avons demandé de vendre leurs activités dans le Haut-Doubs et de se recentrer sur Besançon, ce qu'elle a fait. Elle a vendu son activité dans le Haut-Doubs et c'est ce qui a entraîné six licenciements. Il a été proposé au personnel, d'après ce que l'on m'a dit, d'être repris par le repreneur de l'immobilier, à savoir l'Espace Mont d'Or, ce qu'ils ont refusé pour des raisons qui sont les leurs. Maintenant je n'ai pas de responsabilités particulières par rapport à ces personnes qui travaillaient au Loutelet. Je déplore comme vous qu'effectivement ces personnes se retrouvent au chômage mais je pense que la MJC de Clairs-Soleils a eu une action courageuse et fait un superbe boulot là-bas, il faut quand même peut-être le dire, pour faire en sorte que la structure ne tombe pas parce que la solution de facilité aurait été de dire simplement : «on ne licencie pas là-bas, on ne vend rien, on continue et on demande aux collectivités de combler le déficit». On leur a dit : «non, nous n'avons pas, Ville de Besançon, vocation à financer les activités qui ont lieu au Loutelet, séparez-vous de cela». C'est ce qu'ils ont fait, voilà.

**M. Abdel GHEZALI :** Par rapport à la MJC Clairs-Soleils Le Loutelet, comme vient de le rappeler le Maire c'est la structure du Loutelet qui est en grande difficulté, qu'on regrette et sachez bien quand même que la structure MJC Clairs-Soleils regrette le licenciement de six personnes. Simplement sur l'activité puisque vous donnez des chiffres, vous dites qu'on a augmenté la subvention ;or elle a baissé de 20 000 €, de 295 000 à 275 000 €. A aucun moment on est venu recomblé des déficits puisque cette subvention a baissé. Concernant la situation, la demande que vous faites d'un audit, le meilleur audit qu'il y ait c'est, comme elle était en redressement judiciaire, le Tribunal de Commerce qui, le 5 novembre a validé le fait que c'était une structure associative viable puisqu'elle repart et donc il n'y a pas de souci aujourd'hui sur la situation des Clairs-Soleils. Je voudrais quand même rappeler, mais le Maire l'a déjà fait, qu'un énorme travail a été réalisé par l'ensemble de l'équipe de la MJC de Clairs-Soleils sur le secteur des Clairs-Soleils.

**M. LE MAIRE :** Il faut aussi arrêter de jeter là encore la suspicion sur tout le monde. A partir du moment où un tribunal juge que la situation est viable, je ne vais quand même pas, moi, aller faire une enquête pour contrôler ce qu'a jugé le tribunal ! Il faut être raisonnable.

Pour les Clairs-Soleils je ne prends pas part au vote ainsi qu'Abdel. Est-ce qu'il y a des oppositions ? 1. Des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 2 et 6, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (1 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE et M. GHEZALI n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 19 novembre 2012.*